

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23367**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences, Technologies, Santé - Mention : Systèmes informatiques et logiciels - Spécialité :

Administration Systèmes [ADMIN]

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé est capable d'assurer un travail d'assistant ingénieur dans le domaine de l'administration des systèmes, serveurs et postes de travail connectés en réseau dans les entreprises. Ses compétences lui permettent tout à la fois de définir, déployer, sécuriser et administrer l'infrastructure informatique d'une entreprise comportant à la fois du matériel, des environnements systèmes potentiellement hétérogènes, des bases de données, ainsi que les supports à la communication en réseau. Il est le garant de l'intégrité de cette infrastructure et assure la mission de sa surveillance de sa sécurisation et de son évolution conformément aux besoins de l'entreprise, les procédures en vigueur dans l'entreprise ainsi que les évolutions technologiques.

Le diplômé est formé à un ensemble de compétences nécessaires au travail d'assistant ingénieur dans le domaine de l'administration des systèmes en réseau, et notamment les compétences suivantes :

Compétences générales :

Rédiger des documentations techniques en français et en anglais,
Présenter son travail à un auditoire en français ou en anglais,
Utiliser les moyens juridiques pour protéger ses produits logiciels ou systèmes,
Organiser et planifier son travail et savoir conduire un projet de développement,
Gérer un travail en équipe et utiliser des outils collaboratifs et de gestion de projet.

Compétences techniques :

Installer configurer et administrer des systèmes d'exploitation Windows et Linux et les matériels associés dans des environnements potentiellement complexes,
Développer des outils à base de langages de script pour windows et linux permettant l'automatisation des tâches liées au domaine de l'administration système,
Gérer les utilisateurs de ces moyens informatiques : gérer les annuaires, contrôler les accès,
Installer les principaux services nécessaires aux usagers de l'entreprise (web, messagerie, framework de développement, ...),
Déployer des solutions de virtualisation savoir mettre en place des procédures de diagnostics, d'audit afin d'optimiser les performances et l'efficacité du système d'information,
Déployer des solutions pour la gestion du parc informatique de l'entreprise et des réseaux sous-jacents,
Sécuriser des serveurs, bases de données et systèmes d'information pour assurer leur disponibilité et leur intégrité,
Mettre en place les solutions liées à la sauvegarde et restauration des données de l'entreprise,
Concevoir, créer et administrer des sites web.

Compétences professionnelles :

S'adapter à tous types d'usagers pour recueillir leur besoins et répondre à leur demande,
Présenter de manière claire et concise son travail,
Mettre en œuvre et respecter les procédures de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La formation est conçue dans l'objectif d'insertion professionnelle immédiate. Le détenteur du titre a pour vocation d'assurer un poste de cadre opérationnel de terrain dans les systèmes d'informations, dans tous les secteurs d'activités. Les structures d'accueil sont des services d'informatique dans :

- une collectivité territoriale,
 - une entreprise privée TPE/PME/PMI,
 - une entreprise publique/établissement public,
 - une société de conseil,
 - une société de Services en Ingénierie Informatique (SSII).
- Le titulaire du diplôme peut exercer les emplois suivants :

Assistant maîtrise d'ouvrage, assistant fonctionnel des systèmes d'information,
Administrateur système (Linux/Unix, Windows),
Administrateur d'infrastructure virtualisée (VMWare),
Responsable d'intégration et d'exploitation,
Administrateur d'applications Web,
Administrateur de bases de données.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les contenus de la certification sont organisés en unités d'enseignement. Ces dernières correspondent aux différents modules dispensés et organisés autour de trois composantes principales :

1) Compétences générales et fondamentales :

Dans cette composante, l'étudiant doit acquérir les notions essentielles aux métiers de l'informatique, à savoir :

la communication en anglais dans les entreprises ;

la gestion de projet informatique ;

la prise en compte des contraintes légales dans le domaine de l'informatique ;

les fondamentaux des techniques de développement/programmation en informatique.

2) Spécialisation dans les compétences techniques de l'administration systèmes :

Dans cette composante, l'étudiant va approfondir ses compétences lui permettant d'appréhender le cœur de métier de l'administration des systèmes,

soit :

les compétences de base et avancées sur le déploiement de l'administration et l'évolution des systèmes d'exploitation principaux du marché ;

la maîtrise des concepts sous-jacents notion de noyau et sa compilation, installation automatique de machines en clusters, administration de ces clusters ;

le développement à base de langages de scripts pour l'automatisation des tâches inhérentes à l'administrateur systèmes pour la gestion des utilisateurs ;

le développement à base des langages du web de solutions ad'hoc pour la gestion back-end des systèmes ;

le déploiement et administration des bases de données de l'entreprise ;

le déploiement des systèmes d'exploitation et d'information sur des infrastructures virtuelles, administration de ces infrastructures ;

la sécurisation du système d'information de l'entreprise et de ses utilisateurs,

la sauvegarde des infrastructures logicielles, virtuelles, et des données,

le déploiement et administration des outils de management des parcs informatiques.

3) Mise en situation et pratique professionnelle :

projet tuteuré, immersion en entreprise et certification professionnelle

La mise en situation professionnelle est destinée à mettre concrètement en application au sein d'une entreprise, les enseignements suivis lors de la formation.

Le projet tuteuré permet une prise en charge d'un projet complet depuis son cahier des charges jusqu'à sa réalisation et sa mise en production. En fonction des publics, ce projet se fait préalablement au stage pour les étudiants en régime traditionnel. Les étudiants en régime d'alternance, eux, réalisent le projet et le stage, dans l'entreprise et durant l'année universitaire.

Une préparation à la certification professionnelle est un plus de la formation qui vise à fournir aux étudiants des « passeports de compétences » reconnus par la communauté sur certains produits.

Modalités d'obtention de la certification :

Conformément à l'Arrêté du 17 novembre 1999 régissant les licences professionnelles, la formation est organisée en unités d'enseignement dont une spécifique pour le projet tuteuré et une spécifique pour le stage. La certification est délivrée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Lorsque la certification n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le détail des coefficients et ECTS appliqués sont décrits dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances spécifiques à chacune des formations.

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Licences professionnelles de dénomination : « Systèmes informatiques et Logiciels » pour les spécialités : « informatique distribuée et systèmes d'information pour les entreprises (IDSE) » « développement d'applications mobiles (DAM) »	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation n° 20080007 par arrêté ministériel du 25 juin 2012,

Accréditation n° 20080007 par arrêté ministériel du 29 décembre 2014,

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

IUT Nice Côte d'Azur - <http://www.iut.unice.fr>

[Université de Nice Sophia-Antipolis](http://www.unice.fr)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

IUT Nice Côte d'Azur - <http://www.iut.unice.fr>

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Département « Informatique » de l'IUT Nice Côte d'Azur.

Historique de la certification :

Formation habilitée par le ministère en 2008 pour 2 ans , Première rentrée en septembre 2008

sous le nom « Systèmes informatiques et logiciels spécialité administration des infrastructures logicielles des entreprises (AILE) »

Formation réhabilitée par le ministère en 2010

Formation réhabilitée par le ministère en 2012

sous le nom « Systèmes informatiques et logiciels spécialité administration systèmes (ADMIN) »

Formation accréditée par le ministère en 2015

Prochaine campagne d'accréditation prévue : 2017 (vague C des universités)